



Taussac
— la —
Billière

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 10 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BOISSERON Samuel, CAUQUIL Christiane, MARTIN Mark, MAS Serge, POUJOL Jean-Jacques, ROUAUD Magali et VINCHES Bernard.

Absent excusé : BUTHION Patricia, CHAUVIN Fabienne, CORBEIL Carine

Madame Christiane CAUQUIL a été élu secrétaire

1 – Approbation du PV du Conseil Municipal du 08 avril et du 09 juin 2025

Le Procès-Verbal des deux précédents Conseil Municipal n'appelant pas de remarques sont adoptés à l'unanimité.

2 - Délibération n°2025-020 Transfert compétence de la maintenance de l'éclairage public vers Hérault Énergies ou maintien de TRAVESSET-CITÉOS.

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'Hérault Énergies de prendre en charge la maintenance de l'éclairage public contre une rémunération de 18€ par point lumineux Led, la Société CITÉOS qui assure jusqu'à présent la maintenance a également présenté son contrat de maintenance avec une rémunération de 15€HT par lampe Led.

Le Conseil Municipal après délibération décide de renouveler le contrat de maintenance avec la Société CITÉOS étant satisfait de leurs services.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de maintenance avec CITÉOS pour une durée de 3 ans fermes avec renouvellement d'une année par tacite reconduction et ce à compter du 1^{er} juillet 2025.

3 – Délibération n°2025-021 Décision de Maintenir l'extinction de l'éclairage public de 23h à 6h ou non.

Le Maire informe le Conseil Municipal que tous les points lumineux de la commune sont maintenant équipés de lampes Led.

Il indique également que l'extinction nocturne pratiquée depuis octobre 2022 a permis de réaliser une réduction de 60% sur la consommation électrique de ce service, par ailleurs le remplacement des lampes énergivores permet de réduire encore de 50% cette consommation.

La réduction de la facture énergétique était la principale motivation du Conseil Municipal lors de la mise en place de l'extinction nocturne partielle.

Cette réduction pourrait être encore améliorée par la baisse d'intensité de 50% des lampes Led en pleine nuit (23h – 6h) option qui n'est pas compatible avec l'extinction nocturne.

Le Maire indique au Conseil Municipal que des jugements récents ont condamné des maires pratiquant l'extinction nocturne suite à un accident ; les juges précisant que l'éclairage d'un lieu public n'est pas obligatoire mais lorsqu'il existe, il doit être disponible et entretenu.

Après un débat où chaque conseiller a donné son point de vue, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir l'éclairage public en fonction toute la nuit, ce qui ne devrait pas provoquer d'augmentation de la facture compte tenu de la baisse automatique d'intensité en pleine nuit. Un point financier comparatifs réalisé dans 6 mois.

4 – Délibération n°2025-022 Dénomination du hameau du Cros en agglomération.

Le maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la visite du Directeur Départemental de l'Agence des routes des Monts d'Orb au hameau du Cros, il y a lieu de dénommer Le Cros en agglomération afin d'y installer le panneau réglementaire à l'entrée du village au point PR 1-764 sur la RD22E7.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord de principe et se prononce favorablement à la mise en place du panneau au point repaire indiqué.

5 – Délibération n°2025-023 Convention école de musique de Lamalou-les-Bains.

Le Maire reprend l'historique de la fermeture de l'antenne de l'école de musique intercommunale de Lamalou les Bains par l'équipe dirigeante de Grand Orb et de la volonté de la municipalité de Lamalou et de communes alentour de créer leur propre école de musique ce qui sera effectif en septembre prochain.

Afin de faire bénéficier les enfants de la commune de conditions tarifaires préférentielles, il est nécessaire de signer une convention avec la commune de Lamalou Les Bains maître d'œuvre en la matière.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de signer la convention de participation.

6 – Délibération n°2025-024 Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau Potable – Année 2024

Le maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau Potable (RPQS) pour l'année 2024.

Ce rapport présente les diverses caractéristiques techniques et financières de ce service pour l'exercice 2024.

Ce rapport sera publié et peut être consulté sur la plateforme SISPEA.

7 – Délibération n°2025-025 Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif – Année 2024

Le maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS) pour l'année 2024.

Ce rapport présente les diverses caractéristiques techniques et financières de ce service pour l'exercice 2024.

Ce rapport sera publié et peut être consulté sur la plateforme SISPEA.

8 – Débat PADD Grand Orb pour le PLUi

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de PADD du PLUi élaboré par Grand Orb en 3 axes déclinés chacun en plusieurs orientations.

Il invite les conseillers à en prendre connaissance pour un prochain débat sur ce document qui est certainement à modifier sur certains points précis.

9 – Questions divers :

- Christiane CAUQUIL, Adjointe délégués au social, présente le Plan Canicule qu'elle a mis en place avec notamment une visite à des personnes âgées isolées.
- Serge MAS, adjoint aux travaux, fait le point sur les travaux en cours ou terminés récemment :
 - La STEP de La Sesquièrre sera terminée fin juillet pour une mise en service en septembre
 - Le mur du chemin de la Plaine à La Bourbouille a été consolidé par un enrochement.
 - Le chemin qui relie La Bourbouille à la route des 13 Vents est dégradé sur un point précis et va être réparé dès que possible.
 - Le débroussaillage des chemins communaux est en cours.
 - Le régulateur de pression est installé à La Billière mais demande un réglage plus précis.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux financés partiellement par un fonds de concours de Grand Orb débiteront à la rentrée, toiture de l'église de Taussac et agrandissement de la place de La Bourbouille.
La réfection de la Rue du Nord et de la place de La Billière sont toujours en attente de subventions du Département.
Un devis pour éclairer le chemin du Champ des Vignes vers le Chemin du Pont à l'Horte et le Chemin des Cerisiers à La Sesquièrre va être établi par Hérault Énergies.
- Un collectif d'habitants de Maurian propose de restaurer le four communal de Maurian, le Conseil Municipal y est favorable.
- Samuel Boisseron signale plusieurs problèmes à Maurian :
 - Boîte à lettre de la Poste condamnée
 - Travaux toujours attendus sur la route départementale et qui provoquent une coupure Internet chez certains habitants.
 - Véhicule ventouse sur la place qui a empêché le nettoyage
- Le Maire l'informe qu'il va intervenir auprès de la direction locale de la Poste d'une part et du Directeur des routes départementale d'autre part afin de les sensibiliser à l'importance de cette situation.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 20h.

Le Maire
Bernard VINCHES

